



La vérificatrice générale trouve un manque inacceptable de services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels pour adultes

Le 12 juin 2018

FREDERICTON (GNB) – Dans son dernier rapport déposé aujourd’hui à l’Assemblée législative, la vérificatrice générale, Kim MacPherson, constate un manque inacceptable de services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes. Le Nouveau Brunswick possède cinq établissements correctionnels pour adultes qui hébergent en moyenne 500 détenus en tout temps, à un coût moyen de 66 000 dollars par détenu par année.

Le rapport souligne un manque de systèmes, de pratiques et de ressources pour promouvoir une amélioration de la santé mentale des détenus et appuyer la réinsertion sociale. De plus, le Nouveau-Brunswick n’a aucun modèle intégré de prestation des services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels pour adultes.

« Lorsqu’ils sont mis en liberté dans la collectivité sans recevoir un traitement adéquat pour des problèmes de dépendances et de santé mentale, les détenus peuvent présenter un risque pour eux-mêmes et pour le public, a déclaré Mme MacPherson. Cela peut aussi accroître la vulnérabilité des détenus aux conséquences négatives, y compris la récidive. »

Mme MacPherson conclut que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n’offrent pas des services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes de manière à améliorer les résultats en matière de santé et à contribuer à rendre les collectivités plus sécuritaires.

Le rapport constate aussi que les lois et les règlements du Nouveau Brunswick ne précisent pas l’entité qui est responsable de la prestation de services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes.

« Nos entrevues ont révélé de la confusion et de l’incompréhension chez les entités concernées à l’égard de leurs rôles et responsabilités respectifs », a affirmé Mme MacPherson dans son rapport.

« Voilà un bel exemple d'un segment vulnérable de notre société dont les besoins ont passé entre les mailles du filet des services gouvernementaux, a dit Mme MacPherson. La responsabilité d'offrir des services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes doit être clairement énoncée dans la législation. C'est à ce moment-là seulement qu'une bonne reddition de comptes peut être établie pour la prestation de ces services nécessaires. »

Le rapport révèle également que là où des services de traitement étaient offerts, ils étaient réactifs et se concentraient simplement sur la stabilisation et l'atténuation des symptômes liés à certains problèmes de dépendances et de santé mentale. Par conséquent, l'état des détenus était souvent pire au moment de leur libération qu'à leur admission.

Mme MacPherson a formulé 16 recommandations au ministère de la Santé et au ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour traiter les constatations relevées dans le rapport.

Le chapitre intitulé Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes se trouve dans le volume I du Rapport de la vérificatrice générale de 2018. Ce volume et le résumé d'une page de ce chapitre peuvent être consultés en ligne.

12-06-18

RENSEIGNEMENTS POUR LES MÉDIAS :

Kevin Maillet, communications, Vérificateur général du Nouveau-Brunswick, 506-453-3048.